



# Camp de jour – Été 2026

## Programme d'accompagnement

### Enfants ayant des besoins particuliers

## MISSION DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour est offert aux enfants d'âge primaire résidants dans la ville de Neuville. En s'inscrivant, les jeunes devront indiquer le niveau scolaire qui sera complété au 30 juin 2026. Il offre des activités de loisir diversifiées permettant aux enfants de socialiser et de s'épanouir en participant activement à une vie de groupe, et ce, dans un environnement sécuritaire.

## JOURNÉE TYPE AU CAMP DE JOUR

Voici différentes activités qui se déroulent principalement à l'extérieur lors une journée type :

- **Des rassemblements : matin / midi / fin de journée** : regroupement de tous les enfants afin de vivre une animation très dynamique de type spectacle, incluant leur participation par des chansons, de la danse et des jeux de foule;
- **Des jeux structurés** : en groupe, pratique d'une activité amenant les jeunes à bouger, résoudre des problèmes, développer des stratégies de coopération, le tout dans un environnement ludique et de saines compétitions;
- **Des jeux sportifs** : en groupe, pratique d'un sport de façon soutenue, suivant les principales règles du jeu, et ce, dans un climat de saine compétition;
- **Des activités de bricolage** : seul ou en collaboration avec d'autres enfants, réaliser une activité de bricolage proposée par l'animateur. Selon l'activité, l'enfant utilisera toute sa créativité ou suivra un modèle établi en utilisant le matériel spécialisé proposé (peinture, carton, ciseau, colle, crayon, craie, etc.);
- **Des activités aquatiques** : l'enfant a accès aux jeux d'eau selon un horaire établi et doit être autonome dans la préparation de l'activité (habillement);
- **Des activités spéciales** : tous les enfants du camp auront la chance de participer à une activité spéciale par semaine (ex. : olympiade, kermesse, ...), invités spéciaux (ex. : spectacle de magie, représentation de pièce de théâtre, ...);
- **Des déplacements** : en groupe, afin de se rendre d'un local à l'autre ou d'un site à l'autre, l'enfant aura à se déplacer fréquemment tout en suivant les règles de sécurité routière et du camp;
- **Des sorties** : certaines semaines, les enfants inscrits auront la chance de participer à des activités à l'extérieur du camp.

## OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme d'accompagnement vise à favoriser l'accessibilité du camp de jour de la Ville de Neuville, à des enfants ayant des besoins particuliers nécessitant un accompagnement pour participer à des activités estivales récréatives, stimulantes et sécuritaires et respectueuse.

En fonction des ressources disponibles de la Ville, l'objectif est de permettre à tous les enfants ayant des besoins particuliers :

- De vivre une expérience positive;
- D'être présent physiquement et de s'intégrer activement à la vie sociale, donc aux activités et aux interactions du groupe ;
- De participer et de respecter les mêmes règles que tous les participants composant le groupe.

## À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME ?

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies pour assurer l'accessibilité au programme, soit \* :

- Être résident de la Ville de Neuville (preuve de résidence requise) ;
- Être âgé de 5 ans (âge au 30 septembre de l'année en cours) à 12 ans (âge maximal durant sa participation au camp);
- Être un enfant ayant des besoins particuliers ou ayant des besoins d'encadrement ;
- Le parent ou le tuteur doit dûment remplir la fiche d'évaluation des besoins, **au plus tard le 13 avril 2026**. Il doit fournir le portrait réel des besoins du jeune. Toute demande reçue après la date limite ne garantit pas l'accès au service ;
- Afin de nous assurer de répondre adéquatement aux besoins de l'enfant et d'assurer une intégration optimale aux activités du Camp de jour, nous demandons que le parent ou le tuteur signe le formulaire d'autorisation et consente à l'échange d'informations avec les professionnels du réseau de la santé et/ou scolaire.
- L'enfant doit avoir l'intérêt et **la capacité à participer à toutes les activités régulières** du groupe avec le soutien d'un accompagnateur. Un enfant nécessitant une programmation majoritairement parallèle à la programmation régulière ou un enfant qui se désorganise plusieurs fois par jour, mettant en danger sa sécurité ou celle des autres, ne présente malheureusement pas le profil adapté aux limites d'accompagnement de la Ville de Neuville.

**\* Note 1** : La rencontre de toutes ces conditions ne donne pas automatiquement accès au programme d'accompagnement. La Ville de Neuville déterminera si l'enfant a la capacité de participer, en mettant en place des adaptations, au Camp de jour, afin qu'il puisse vivre une expérience d'intégration positive. L'évaluation se fera, à partir des renseignements fournis par les parents ou tuteurs ainsi que les professionnels, en fonction notamment de la capacité d'accueil et d'encadrement du Camp de jour.

**\* Note 2** : L'admissibilité au programme d'accompagnement est sujette à une révision annuelle. L'acceptation n'est pas reconduite automatiquement d'année en année.

## FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

- **Rencontre préparatoire obligatoire**

Pour chaque enfant qui participe au programme d'intégration, une rencontre de familiarisation sera planifiée avant le début du camp avec le parent, l'enfant, le coordonnateur des loisirs et de la culture, les responsables du camp de jour et l'accompagnateur de l'enfant. Au besoin, le professionnel responsable du dossier de l'enfant peut être invité.

- **Horaire**

Le service d'accompagnement est offert du lundi au vendredi, selon l'horaire régulier du camp de jour, de 9 h à 16 h, durant 7 semaines.

- **Ratio et jumelage**

Le ratio est adapté selon les besoins de l'enfant. Voici les ratios possibles :

- **Ratio 1/1 et 1/2**

Un accompagnateur peut soutenir un ou deux enfants dans un même groupe. Les enfants demeurent dans le groupe d'un animateur qui anime les activités et qui est responsable de la vie de groupe. L'accompagnateur travaille en collaboration avec cet animateur pour adapter la participation des enfants sous sa responsabilité et veiller à leur compréhension des consignes des jeux et celles pour favoriser la vie de groupe.

- **Ratio 1/3**

Un accompagnateur peut soutenir trois enfants. Dans ce cas, les enfants sont sur un même site de camp de jour, mais pas nécessairement dans un même groupe d'âge. L'accompagnateur travaille en collaboration avec les animateurs concernés pour leur apporter un soutien au moment où les enfants en ont le plus besoin. Cet accompagnateur circule d'un groupe à l'autre selon les besoins. Il est une personne de référence pour l'enfant comme pour l'animateur du groupe.

- **Accompagnateurs**

Les accompagnateurs sont employés par la Ville de Neuville et exercent leurs fonctions sous la supervision de l'équipe de gestion du camp de jour. Ils doivent obligatoirement avoir suivi une formation en accompagnement reconnue par l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) ou le Centre intégré universitaire en santé et service sociaux (CIUSSS).

Il s'agit d'étudiants âgés de 16 ans et plus, généralement en fin de parcours secondaire. Bien qu'ils soient encadrés par la Ville, ils ne sont pas des professionnels de la santé et des services sociaux.

- **Évaluation de la participation de l'enfant à la fin de l'été**

À la fin de l'été, la participation au camp de jour de l'enfant ayant bénéficié du service d'accompagnement sera évaluée par le service des loisirs et de la culture. Cette évaluation sera transmise par le camp de jour au parent/tuteur de l'enfant.

- **L'application du code de vie**

Le code de vie est constitué de règles de vie encadrant la participation de tous les enfants du camp de jour. Il comprend une séquence d'intervention, habituellement axée sur le respect (des autres et du matériel), ainsi que des mesures disciplinaires (excuses, suspension, exclusion). Les enfants bénéficiant du programme d'intégration sont soumis au code de vie prévu par le camp de jour de la ville de Neuville.

## FORMULER UNE DEMANDE AU PROGRAMME

Le parent/tuteur de l'enfant doit remplir le formulaire de demande d'intégration et le transmettre au Service des loisirs et de la culture. Sa demande sera jugée admissible et évaluée, si elle répond aux critères suivants :

- Être résident de la Ville de Neuville
- Être déposée pour une clientèle admissible;
- Le formulaire de demande d'intégration doit être déposé au plus tard le 10 avril 2026;
- Tous les champs du formulaire de demande d'intégration, notamment la section destinée à un professionnel doivent être remplis.

Chaque demande est évaluée par le Service des loisirs et de la culture selon les étapes suivantes :

1. Analyse et validation des informations fournies par le parent;
2. Établir si le programme d'intégration offert par le camp de jour peut convenir aux exigences et besoins spécifiques de l'enfant;
3. Identifier les conditions d'intégration de l'enfant à partir des renseignements fournis par le parent et les professionnels.

### Suivi des demandes

Le Service des loisirs et de la culture décidera :

- Si la demande d'accompagnement est justifiée et si un accompagnement est requis;
- Du ratio d'accompagnement;
- Si, dans la mesure du possible, d'autres modalités d'accommodement peuvent être offertes lorsque l'accompagnement n'est pas approprié (exemples : accueil progressif, journées écourtées, objet réconfortant, moments de pause prévus ...)

Les décisions seront communiquées aux parents à la fin du mois d'avril. Pour toute demande formulée après la date limite, prévoir un délai maximum de cinq semaines avant d'obtenir la décision du Service des loisirs et de la culture.

**\*Pendant tout le processus, nous demandons la collaboration des parents, responsables ou intervenants de l'enfant.**

**\*\*Si, en cours d'été, l'intégration s'avère difficilement réalisable en fonction des moyens mis en place pour accommoder les besoins de l'enfant, le Service des loisirs et de la culture se réserve le droit de retirer l'enfant du camp de jour.**